



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

CC/vg

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2011
2. 6220 Projet de loi portant approbation de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro, le 27 octobre 2005
 - Rapporteur : Madame Martine Mergen
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Anne Brasseur, Mme Lydie Err, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz

M. Alex Langini, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Martine Mergen, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2011**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2011 est approuvé

2. **6220 Projet de loi portant approbation de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro, le 27 octobre 2005**

Présentation du projet de rapport

La rapportrice du projet de loi, Mme Martine Mergen, présente les grandes lignes de son projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 28 janvier 2011 aux membres de la Commission.

Adoption du projet de rapport

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle de base pour la discussion du projet de loi en séance publique.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- La loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ne correspond plus complètement à la situation actuelle, comme le précisent l'exposé des motifs et le projet de rapport. La législation actuellement en vigueur sera remaniée et actualisée soit par le biais du projet de loi 4715, soit par un nouveau texte. Cette refonte pourrait avoir lieu au cours de l'année 2011.
- Les membres de la Commission de la Culture expriment le souhait d'organiser une réunion jointe avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration sur le sujet suivant:
"Suivi des accords culturels conclus par le Grand-Duché de Luxembourg et travail accompli par les missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises, tout particulièrement en ce qui concerne les "Maisons du Luxembourg".
Une demande sera adressée au secrétariat de la Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé au cours de cette réunion.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011

La secrétaire,
Carole Closener

La Présidente,
Martine Mergen